

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>24048</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 18 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau jusqu'à 20h15 - excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

**Secrétaire de séance :** Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville  
**Assistait également :** Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



**Parcours de la Vélo Bressuiraise : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Alain ROBIN présente le dossier.

Afin de mettre en place les différents parcours de la Vélo Bressuiraise pendant l'année 2024, des panneaux d'information, de la signalétique, des animations ainsi que des aménagements sont nécessaires à ce projet.

Ainsi, un appel à projet du Département concernant les aménagements et parcours nature de qualité pour les deux-sévriens et les touristes : stations de trail, bases VTT, ... est mis en place.

Sont concernés par les dépenses éligibles :

- Le balisage,
- Les supports de communication (internet, application mobile, print et panneaux),
- Les petites structures d'accueil spécifiques à la pratique (abreuvoir chevaux, attelages, station gonflage et réparation vélo...),
- L'accompagnement par un prestataire externe.
- 

Sont exclus de ce dispositif les sports mécaniques.

Les communes et les intercommunalités ont jusqu'au **31 mars 2024** pour déposer leur dossier de demande de subvention sur la plateforme Epartenaire.

Afin d'aider au financement de ce projet, il est demandé au Conseil Départemental une aide financière de 6 687,00€ HT sur un budget global de 22 291 € HT soit 30%.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240322-DG\_DEL\_2024\_048-DE  
 Date de télétransmission : 22/03/2024  
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** une demande auprès du Conseil Départemental
- **D'OUVRIR** les crédits nécessaires au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240322-DG\_DEL\_2024\_048-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2024  
Date de réception préfecture : 22/03/2024